



## **AVENANT N°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office du Tourisme du Pays Mellois**

### **Entre**

La Communauté de communes Mellois en Poitou, sise 2 place de Strasbourg à Melle (79500), représentée par son président, Fabrice MICHELET, et habilité en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du 22 septembre 2022 désignée sous le terme « la Collectivité », d'une part,

### **Et**

L'association Office de Tourisme du Pays Mellois, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 2, place Bujault à Melle (79500), représentée par son président M. Sylvain GRIFFAULT et désigné sous le terme « l'Association », d'autre part

N° SIRET : 522916581 00017

Ci-après dénommée « l'Association »

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

L'article 4 « Conditions financières » est complété par la phrase suivante :

Une contribution complémentaire exceptionnelle est attribuée à l'Office du Tourisme du Pays Mellois en 2022, afin qu'il puisse prendre en charge les dépenses supplémentaires liées à la préparation de la création de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou. Cette contribution s'élève à 16 000 €.

#### **L'article 5 « Modalités de versement de la contribution financière » est remplacé par :**

En 2022, les montants prévisionnels de contributions financières de la communauté de communes Mellois en Poitou s'élèvent à 182 000 € versés en 4 fois lors du début de chaque trimestre.

La contribution exceptionnelle complémentaire de 16 000 €, pour l'année 2022, sera versée en une seule fois à la signature du présent avenant.

La contribution financière sera créditée au compte de l'Office de Tourisme du Pays Mellois selon les procédures en vigueur.

Les versements seront effectués à :

Office de Tourisme du Pays Mellois

Au compte du Crédit Mutuel, 20 place du Marché 79500 MELLE

Code établissement : 15519

Code guichet : 39101

Numéro de compte : 00020352301

Clé : 74

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1551 9391 0100 0203 5230 174

L'ordonnateur de la dépense est la communauté de communes Mellois en Poitou, 2 place de Strasbourg 79500 MELLE

Le comptable signataire est la Trésorerie de Melle, 2, place de Strasbourg 79500 MELLE

## ARTICLE 2

Aucun autre article de la convention n'est modifié

Fait à Melle en deux exemplaires originaux

Le :

Pour l'Association

Pour la collectivité

Le Président  
Sylvain GRIFFAULT

Le Président  
Fabrice MICHELET